Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300692-20230919-932-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 21/09/2023

2-20230919-932-DE-1-1 e exécutoire Date de mise en ligne : 22 septembre 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 18: CESSION À TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DE LA PARCELLE AL 746 À M. ET MME DUPHIL -RÉGULARISATION FONCIÈRE

Séance Ordinaire du 19 septembre 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 septembre 2023.

Présents: Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle Jean-Georges MICOL, ANGELINI, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle **ABAZIOU** BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, DUGERS, GAUSSENS, Benjamin Daphné BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Patrick ALVAREZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 26

Absente: 1

Excusés: 8

Excusés avec procuration: Nathalie SOARES (à Alain MARC), Michel MENJUCQ (à Bérengère DUPIN), Daniel BALLA (à Sandrine JOVENE), Géraldine AUDEBERT (à Jean-Georges MICOL), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Philippe FARGEON), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absente: Mme Claire LAYAN.

Secrétaire : Sandrine | OVENE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 033-213300692-20230919-932-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

DOSSIER N° 18: CESSION À TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DE LA PARCELLE AL 746 À M. ET MME DUPHIL - RÉGULARISATION FONCIÈRE

RAPPORTEUR: Gwénaël LAMARQUE

Monsieur et Madame DUPHIL sont propriétaires depuis 1981 de la parcelle AL 158 sise 79 Boulevard Pierre 1^{er} au Bouscat. Elle confronte deux autres parcelles, l'une appartenant à la ville du Bouscat et occupée par le Parc Marceau (parcelle AL 668), l'autre appartenant à la SA GENEFIM (AL 449, 81 Boulevard Pierre 1er).

En juillet 2022, M. Duphil s'est adressé à un géomètre en vue de faire borner la limite nord de sa propriété. Ce dernier, après recherches dans les actes successifs et documents de bornage, a mis en avant les éléments suivants.

Un lotissement dénommé « le Domaine de la Gravière » comprenant 5 lots et une voie nouvelle, une rue Got, devaient être créés par M. Got en 1900 tel que cela figure sur le plan de lotissement joint. Cette voie n'a jamais été aménagée et n'a pas été créée par délibération du conseil municipal.

M. et Mme Duphil bénéficient depuis leur achat, et donc depuis plus de trente ans, d'un accès à leur propriété par deux portails situés aux deux extrémités de cette emprise projetée, donnant à la fois Avenue de Tivoli et sur les Boulevards.

Lors de l'opération de bornage contradictoire avec l'ensemble des propriétaires actuels (la ville du Bouscat pour la parcelle AL 668) et la Société TELMMA, représentant la SA GENEFIM (pour la parcelle AL 449), il a été constaté qu'un mur en pierre de taille était présent le long de la limite nord de cette rue Got, la date de construction de ce mur n'étant pas connue. Ce mur était en revanche déjà édifié en 1981 lors de l'achat de M. et Mme Duphil.

Ce mur se situe donc sur la parcelle du parc Marceau et à l'intérieur de celle-ci (voir plan de géomètre joint).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une régularisation foncière afin de mettre en accord la possession avec le plan cadastral, dans le but de céder à Monsieur et Madame Duphil la parcelle AL 746 d'une superficie de 351 m² tel que cela figure sur le document d'arpentage joint, correspondant à l'emprise envisagée à l'époque de la rue Got. Cette parcelle est issue de la division de la parcelle AL 668 et sera rattachée à la parcelle AL 158 propriété de M. et Mme Duphil.

Compte tenu de l'exposé ci-dessus, il est proposé une cession à titre gratuit.

VU le Plan de lotissement de 1900 matérialisant la rue Got, qui n'a jamais été créée,

VU le document d'arpentage créant la parcelle AL 746 d'une superficie de 351 m²,

VU le plan de géomètre avec repérage du mur en pierre existant à l'intérieur du Parc Marceau,

Considérant qu'il s'agit de mettre en accord la possession, et donc l'usage depuis plus de trente ans, avec le plan cadastral,

Considérant que cette cession n'a aucune incidence sur l'accès et l'emprise du Parc Marceau puisqu'un mur en pierre délimite déjà la parcelle à céder,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique: AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document

utile à la réalisation de cette opération de cession et notamment l'acte

authentique de vente qui en découlera.

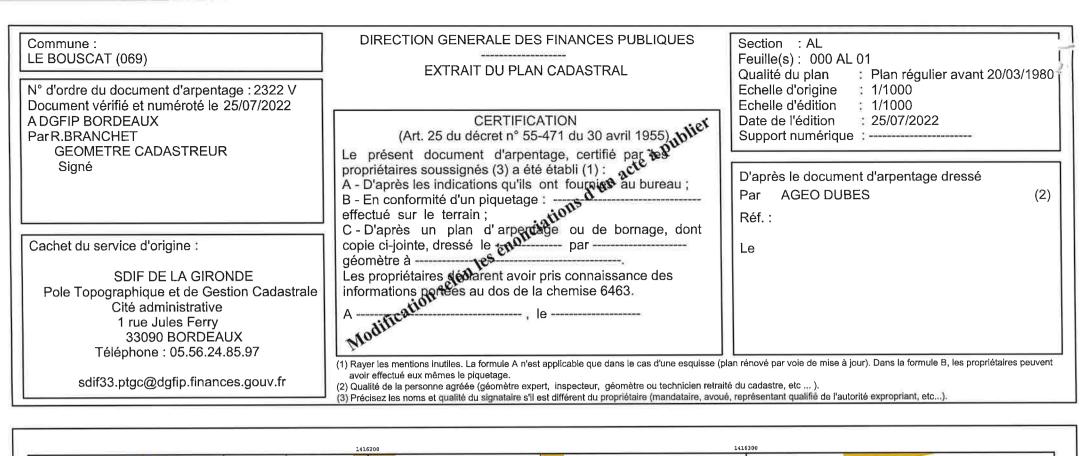
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230919-932-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2023
Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ : 34 voix POUR

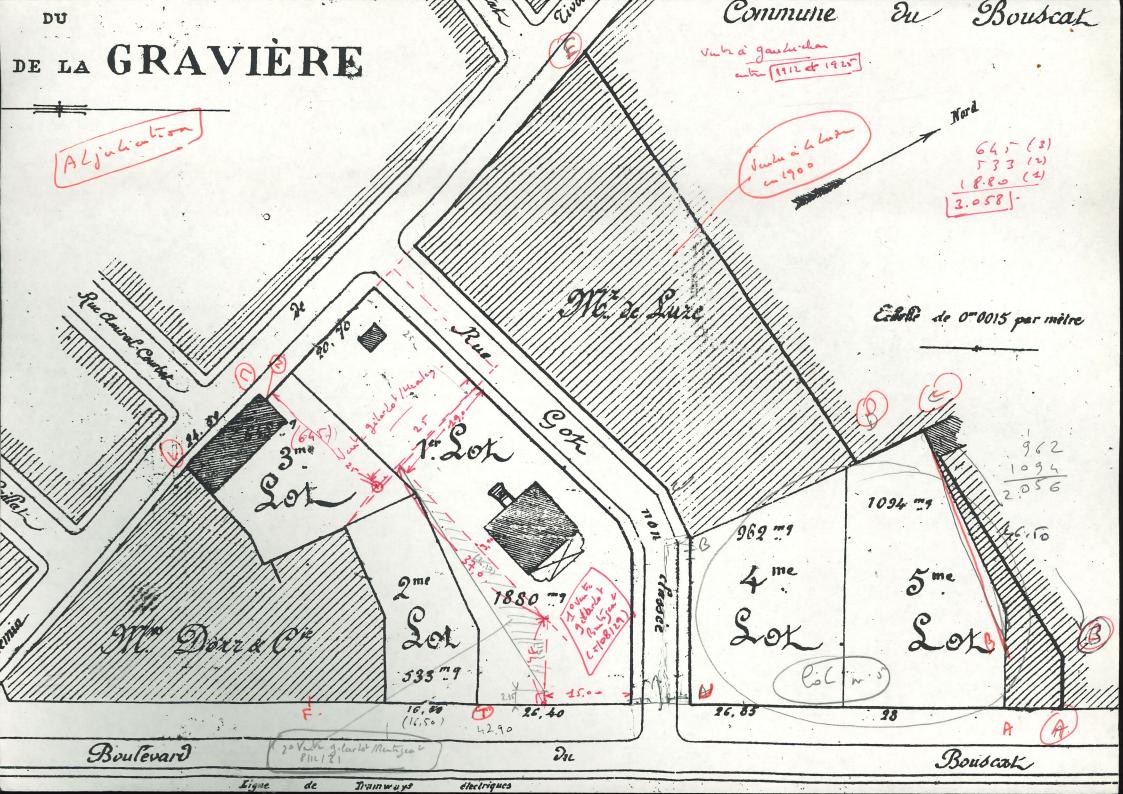
Fait et délibéré le 19 septembre 2023

LE MAIRE, Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET Sandrine JOVENE







COMMUNE: LE BOUSCAT

Propriété de M. et Mme DUPHIL

située 79 Boulevard Pierre 1er

PLAN DE CESSION

ECHELLE: 1/250

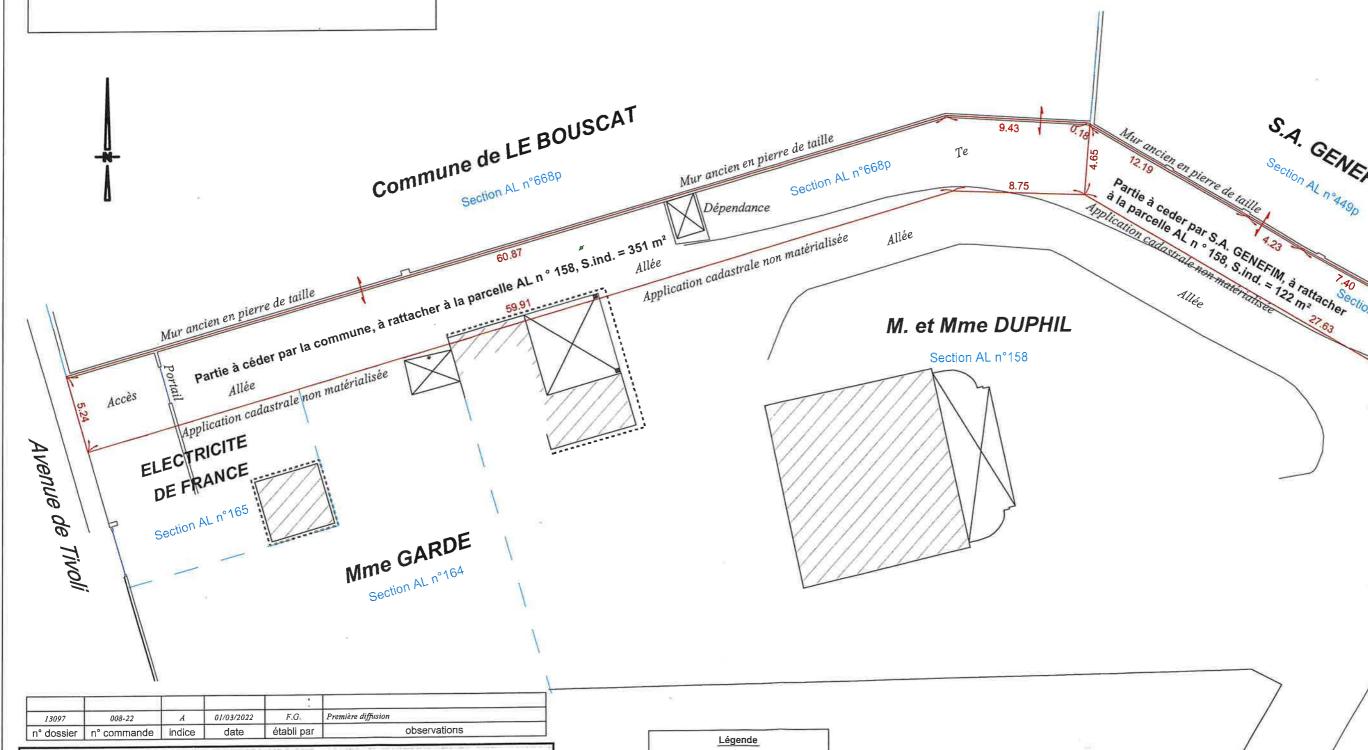
- Levé réalisé dans un système de coordonnées RGF93 - CC45 (Classe 1)

 L'application fiscale résulte de la superposition d'un agrandissement du plan cadastral sur le fond de plan topographique. Cette application est figurative et ne définit pas les limites de propriété.

 Les surfaces et les cotes périmétriques mentionnées résultent d'un mesurage sur les limites apparentes. Elles sont indicatives. Seuls un bornage ou une reconnaissance amiables et contradictoires des limites permettront de déterminer les surfaces et les cotes périmétriques réelles.

S.ind.: Superficie indicative

NOTA:





AGEO conseils

Géomètres - Experts Fonciers Associés Vincent DUBES - Vincent LABEILLE Anne MILLARDET Agence de PESSAC

156, Avenue Jean-Jaurès - 33600 PESSAC Tél₋05 56 24 64 21 / 05 56 51 89 35

e-mail: pessac@ageoconsells.fr

Application cadastrale

Symbole d'appartenance défini :
mur ou clôture mitoyen

Support Télécom

Débord de toîture

Informations géographiques propriété de la société AGEO Conseils. Reproduction strictement réservée. Le fichier informatique correspondant ne peut pas permettre d'obtenir une précision supérieu à celle du présent plan. Seul le plan authentifié par la signature du géomètre-expert est de nature à engager la responsabilité de la société AGEO Conseils.